



**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT 496.21-2018**

**Aux personnes intéressées par le projet
de règlement 496.21-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

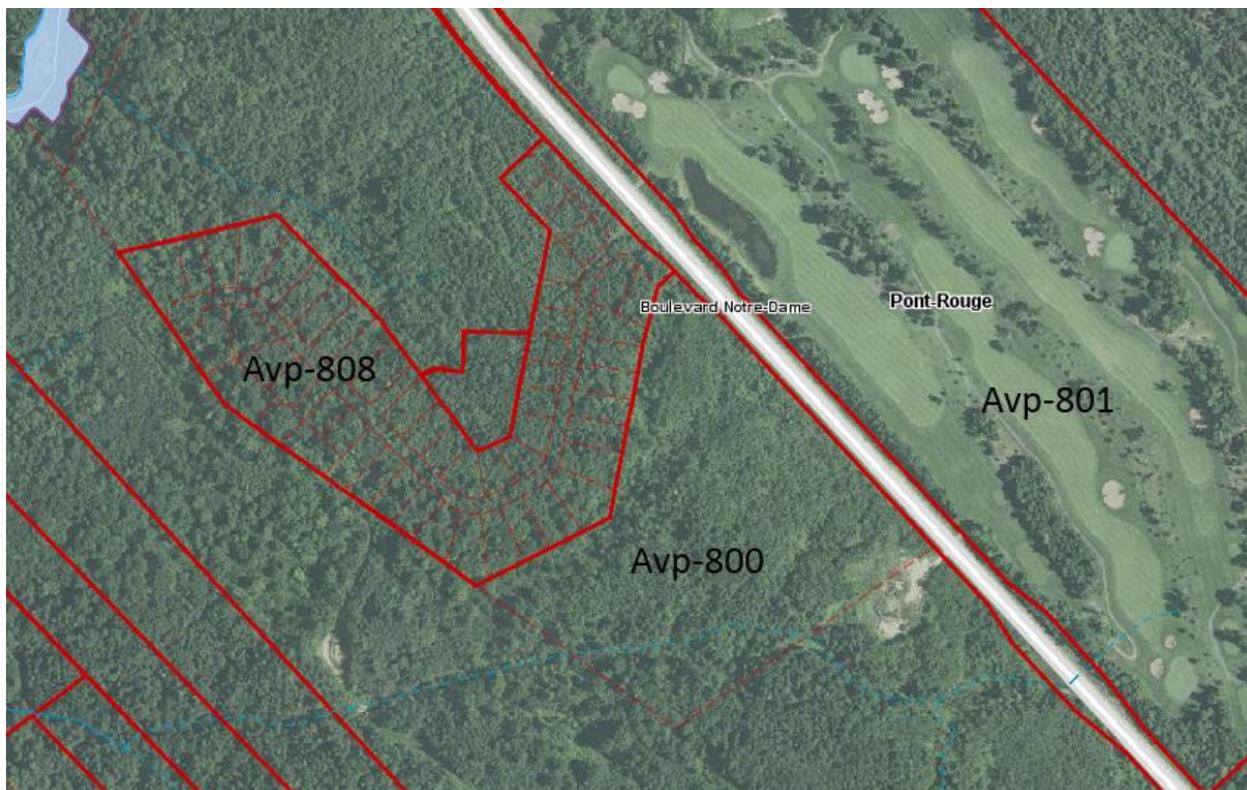
Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 juin 2018, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le projet de règlement 496.21-2018 modifiant le règlement de zonage no 496-2015 afin de modifier les normes d'implantation et les bâtiments autorisés dans la zone Avp-808.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **jeudi 21 juin, à 18h00**, à la salle 104 de la Place Saint-Louis, située au 189, rue Dupont, à Pont-Rouge. Vous devez entrer par la porte-numéro 14 située à l'arrière. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne nommée par le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

En lien avec le projet de règlement numéro 496.21-2018 visant la zone Avp-808, les principaux objets de cette assemblée sont :

- le type de construction autorisée à l'intérieur de la zone Avp-808;
- revoir le type de fondations autorisées pour les bâtiments principaux.

Zone Avp-808



Les projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures ordinaires de bureau.

Le projet de règlement numéro 496.21-2018 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À PONT-ROUGE, le 13 juin 2018

JOCELYNE LALIBERTÉ, G.M.A.
GREFFIÈRE